Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 064-216402370-20241219-2024_80-DE

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Commune de Gelos

Délibération 2024-80 du conseil municipal du dix-neuf décembre deux mil vingt-quatre

Le dix-neuf décembre deux-mil vingt-quatre à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents physiquement : 16
Nombre de conseillers votants : 23
Date de la convocation : 13/12/2024
Date de mise en ligne : 20/12/2024

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Martine LAUGE	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne		X	Béatrice DELQUIGNIE	
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Pascal MORA	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	Ahmed ALLAL	
LANOUILH	Éric	Arrivée à 17h45 à partir de 2024-69			X
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X	Danielle SERRESSEQUE	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia		X		
SABLÉ	Corentin		X	Florent LALUCAA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X		
KÉRUZORÉ	Marie		X		
AUGUSTO	Alain		X		

--*-*-*-*-*-*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Serge SIAFFA est candidat
Serge SIAFFA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

--*-*-*-*-*-*

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 064-216402370-20241219-2024_80-DE

Délibération

2024-80 : Approbation de l'avant-projet définitif (APD) réalisé par le service intercommunal du patrimoine de l'APGL – travaux de réfection de la couverture de la Mairie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de réfection de la couverture de la mairie.

L'Avant-Projet Définitif (APD) a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL).

Le Conseil Municipal est invité à,

APPROUVER

Art 1 - Le dossier d'Avant-Projet Définitif concernant le projet de réfection de la couverture de la mairie.

DECIDER

Art 2 - De confier la mission complète au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'APGL suivant les modalités fixées dans la convention transmise par cet organisme.

Délibération votée :

Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

--*-*-*-*-*-*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Signature du secrétaire de séance

Signé par : Pascal MORA
Date : 20/12/2024
Qualité : GELOS - Monsieur le Maire

SIAFFA Serge